L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 NOVEMBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 18 NOVEMBRE

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.
Paraissant le Mardi et le Samedi: Par an, $5; Par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $2.20 par le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles, mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertion ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Un carré	$12 net.	$22 net.	$30 net	$50 net	$75 net
Deux "	22 "	38 "	50 "	80 "	125 "
Trois "	30 "	53 "	70 "	110 "	175 "
Quatre "	38 "	67 "	90 "	140 "	225 "
Cinq "	46 "	80 "	105 "	170 "	275
Six "	54 "	93 "	120 "	200 "	325 "
Sept "	60 "	105 "	135 "	230 "	375 "
Huit "	65 "	115 "	150 "	260 "	420 "
Neuf "	70 "	125 "	165 "	290 "	460 "
Dix "	75 "	135 "	180 "	320 "	500 "
Onze "	80 "	145 "	195 "	350 "	540 "
Douze "	85 "	155 "	210 "	380 "	580 "
Treize "	90 "	165 "	220 "	410 "	620 "
Quatorze	95 "	175 "	230 "	430 "	660 "
Quinze "	100 "	185 "	240 "	450 "	700 "
[illegible] "	175 "	330 "	450 "	750 "	1200 "

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, à midi — diverses propriétés saisies à la poursuite de la ville de la Nouvelle-Orléans. Voir les annonces.

Par O. Lesamont, à sa salle d'encan, rue de Chartres — 500 caisses bottes, souliers et brodequins, 300 caisses chapeaux pour hommes et enfants, et un grand assortiment d'habillements d'hiver et d'articles de toilette. — [illegible] couvertures grises.

Par S. Guinault, à 10 heures et demie — Continuation de la vente de la vacherie de Bertrand Saux, encoignure Genois et St Bernard.

Par J. Déjan Jr, au No 183 de la rue Gravier, coin Carondelet — meubles de maison et de bureaux.

Par Louis Stern & Bros, au No 33 de la rue des Magasins et 95 de la rue Gravier—500 caisses bottes, souliers et brodequins, chapeaux.

Par Vincent & Co, au No 35 de la rue de Chartres—le reste du magnifique stock de MM. Dumas Frères: lainages français superfins.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 36 de la rue de Chartres—marchandises sèches et lingerie.

Par H. Scott, au No 46 de la rue de Chartres — marchandises sèches, habillements, chapeaux et lingerie.

Par Chas T. Nash, à l'entrepôt No 5 de la rue Tchoupitoulas—300 sacs sel.

☞ achetez vos conserves et chocolats chez F. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!

☞ Propriétés améliorées et vagues à l'encan par le Shérif.

Aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, le Shérif procédera à la vente d'un grand nombre de propriétés, saisies pour taxes de l'Etat, situées dans le Premier, Deuxième et Troisième Districts.

Voir aux annonces.

Lainages français, draps, velours, soieries.—Nous appelons spécialement l'attention des acheteurs sur la vente à l'encan, qui sera faite aujourd'hui, à 10 heures, au magasin des importateurs, MM. [illegible], No 35 rue de Chartres, par Vincent & Co, d'un grand choix d'un grand assortiment de marchandises françaises telles que lainages de tout genre, draps, doeskins, velours, soieries, etc. Ces marchandises, d'un goût exquis, qui proviennent des premières fabriques de France, ont été retirées de la Douane pour les enchères. Elles seront vendues sans réserve, pour cause de liquidation.

ATTENTION!

Sel.—300 sacs de sel, très légèrement endommagés, seront vendus à l'encan, aujourd'hui, à 10½ heures du matin, par M. Chas. T. Nash encanteur, à l'entrepôt No 5 de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Julien et Philippe, et sous l'inspection des gardiens du port.

Meubles de maison et de bureau.—M. S. [illegible] Jr, vendra aujourd'hui, à 11 heures du matin, à sa nouvelle salle d'encan de la rue Gravier No 183, coin de la rue Carondelet, ces meubles de maison et de bureau, 30 armoires en noyer et en peuplier et des [illegible] 175 lits de noyer pour châlits, 6 tapis de [illegible] et 10 stoves neufs, etc., etc.

Chaussures à l'encan.—Aujourd'hui, mercredi, du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de MM. Louis Stern & Bros., dans leur [illegible] au coin de la rue des Magasins, No 33 et de la rue Gravier, No 95, 500 caisses de bottes, souliers, brodequins, balmoraux et congress etc., aussi 100 douzaines de chapeaux assortis. Le tout composant un stock des [illegible] parfaitement convenable pour le commerce de la ville et de la campagne et tout récemment importé des meilleures fabriques du Nord.

Magasin à vendre.—MM Palfrey & Co., rue Carondelet No 26, ont à vendre, au prix de $18,000 comptant, un magasin en briques, à étage, situé dans la rue Toulouse, près la rue Poydras—un des meilleurs quartiers de la ville pour le commerce.

Jambons. Jambons.—Les gourmets feront bien de se rendre à la vente à l'encan par M. E. Morphy, encanteur, aujourd'hui, mercredi 18 novembre, à 11 heures du matin.

L'Election en Louisiane.

Le Republican publie les résultats officiels de toutes les paroisses moins trois, celles d'Orléans, Sabine et Winn. Nous ignorons comment il se fait que le vote d'Orléans ne soit pas encore connu officiellement. Quoiqu'il en soit, en ajoutant les votes non officiels de ces trois paroisses aux autres, le Republican a obtenu les chiffres suivants:

Pour Seymour et Blair	79,506
Pour Grant et Colfax	34,420
Majorité démocratique	45,086
PREMIER DISTRICT CONGRESSIONNEL.	
L. St Martin, démocrate	14,811
Sypher, radical	2,192
Majorité pour St Martin	12,619
DEUXIÈME DISTRICT.	
Hunt, démocrate	18,762
Sypher, radical	8,759
Majorité pour Hunt	10,003
TROISIÈME DISTRICT.	
Bailey, démocrate	17,513
Darrall, radical	8,594
Majorité pour Bailey	8,919
QUATRIÈME DISTRICT.	
Ryan, démocrate	12,640
Newsham, radical	7,313
Majorité pour Ryan	5,327
CINQUIÈME DISTRICT.	
McCranie, démocrate	13,716
Morey, radical	3,423
Kennedy, radical	3,080
Majorité de McCranie sur Morey	10,293

Pendleton Quick Step.—Tel est le titre d'une fort jolie marche composée par madame Mandeville Prevost, et dédiée par elle aux "Pendleton Guards". Nous avons déjà parlé en termes qui recommandent Mme Prevost aux sympathies de notre monde musical et du mérite de la composition que nous venons de mentionner. Nous ajouterons que "Pendleton Quick Step" est aujourd'hui imprimé et en vente aux magasins de musique de A. Elie, rue Royale, bâtisse de l'ancienne Poste, et de L. Grunewald, rue du Canal. Nous engageons les amateurs à se procurer ce morceau qui restera populaire.

Cigares de la Havane.—Nous recommandons à l'attention des fumeurs et des débitants de cigares l'annonce de M. Jayme Magi, importateur de cigares rue de la Commune No 72. On peut trouver chez lui les véritables cigares de la Havane des meilleures marques sans crainte d'y voir substituer les imitations plus ou moins bien réussies qui prennent la forme et le nom des Havanes mais qui n'en ont jamais le parfum.

Charbon, Charbon.—MM W. G. Coyle & Co, rue Gravier 138, (chantiers au coin des rues Girod et Magasins et au coin des rues Julia et Water) annoncent qu'ils fournissent au plus bas prix du marché, dans toutes les parties de la ville, de l'excellent charbon de Pittsburg, du Cannel anglais et de l'Anthracite de la meilleure qualité.

Armurier.—Nous signalons aux chasseurs et aux personnes qui ont des armes à mettre en état l'annonce de M. Revol, armurier, rue de Chartres No 210. M. Revol a obtenu une médaille d'or à l'Exposition de 1868, et est expert en tout ce qui concerne la réparation des armes à feu. On trouvera dans son magasin un assortiment de fusils français et anglais et les pièces de rechange, ainsi que tous les articles de chasse et de munitions.

Transfert de domicile.—On verra, par une annonce insérée dans nos colonnes, que le Docteur Dupaquier a transféré son domicile et son cabinet de consultations au No 121 de la rue de l'Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

DE L'INSTITUTION D'UN CRÉDIT FONCIER AUX ETATS UNIS.

I

Comparaison des lettres de gage ou obligations foncières avec les autres modes d'emploi de la fortune privée.

Tout capitaliste prudent et sage sait qu'un bon placement doit garantir à la fois le capital et les intérêts. Sous ce rapport l'obligation foncière ne redoute pas la comparaison avec les valeurs les plus recherchées, car elle garantit complètement le capital et la rente, tandis que la créance sur l'Etat ou l'effet public ne garantit que la rente sans le capital, et que la propriété foncière ne garantit que le capital sans la rente. Comparons les obligations foncières avec les autres obligations les plus recherchées de nos jours.

1o Les obligations foncières et les valeurs foncières.—Certes ce n'est pas nous qui ferons la tentative folle de déprécier les propriétés immobilières sur lesquelles repose l'excellence des lettres de gage. La terre, premier instrument de la richesse, mère nourricière des nations, est et restera toujours le premier de tous les modes d'emploi de la fortune privée. Si d'une part, son acquisition demande des capitaux relativement élevés, et son exploitation des soins multiples; si son revenu est variable et modique, d'autre part elle présente des avantages que n'offre aucune sorte de richesses et dont il est tenu compte dans les lois et dans les mœurs de tous les peuples. Les obligations foncières, instrument du crédit foncier sont le perfectionnement de la fortune immobilière. Elles s'adressent à ceux qui achètent des immeubles sans discernement et souvent à perte. A ceux qui ne désirent pas acheter ou aux propriétaires qui, n'achetant pas, veulent placer leurs capitaux disponibles ou en accumuler pour acheter un jour avantageusement des fonds de terre, à ceux là nous disons: prenez des obligations foncières, elles vous donneront un intérêt supérieur au taux de la rente foncière; elles vous donneront pour votre capital la même garantie que la terre et vous n'aurez pas l'embarras de l'exploitation agricole ou ceux de la perception de la rente foncière.

2o Les lettres de gage et les billets hypothécaires.—Nous venons de le dire, loin de nous de contester la solidité des gages que donne la terre et son affectation par voie d'hypothèque, à la garantie des droits du créancier, car c'est sur cette solidité que reposent toutes les opérations de la banque. Mais un capitaliste peut-il lui-même et toujours juger de la capacité de l'emprunteur, de la régularité des titres de la propriété, de la valeur vénale quitte et libre du gage offert? Dans la plupart des cas cela lui est impossible, et il se fie à la bonne foi du débiteur et à l'expérience et à la sollicitude de ceux qui lui ont servi d'intermédiaire. Prête-t-il malgré le danger: qui ne sait alors avec quelle inexactitude sont payés les intérêts; combien de causes amènent des interruptions dans leur service!

En règle générale le débiteur seul a droit de renoncer au bénéfice du terme pour se libérer par anticipation; le créancier n'a pas ce droit s'il ne l'a formellement stipulé dans le contrat. Lorsque par suite du décès de l'une des parties contractantes, la succession du défunt est ouverte, que d'embarras n'éprouvent pas les héritiers, pour le partage de la créance ou de la dette! L'échéance arrive; le remboursement à cette époque est une rare exception. Qu'arrive-t-il en effet? L'emprunt ayant eu lieu pour cinq, dix, ou quinze ans au plus, l'emprunteur, le plus souvent, n'a pu recomposer le capital qu'il a immobilisé pour longtemps, en acquisitions, en constitution, &c; et s'il ne lui est pas survenu de ressources extraordinaires, il est dans l'impossibilité de payer son engagement. Alors, le créancier est obligé souvent dans son propre intérêt de subir des retards et d'accorder des prorogations. Recourt-il à l'expropriation: le voilà aux prises avec les embarras nombreux d'une procédure, longue, coûteuse, compliquée, hérissée de nullités et d'incidents qui permettent souvent au débiteur de retarder presqu'indéfiniment la vente.

Quelle différence avec l'obligation foncière, avec l'excellence des lettres de gage qui n'ont aucun des inconvénients précités, possèdent tous les avantages des billets hypothécaires, et jouissent en outre d'avantages nouveaux, inconnus dans l'ancien système de prêts! Que sont en effet les obligations foncières, quelque variées qu'elles puissent être dans leurs formes, si ce n'est des grosses hypothécaires au porteur, qui doivent être soldées à une date certaine, déterminée d'avance, des grosses hypothécaires au porteur pourvues de coupons d'intérêts, semestriels, rigoureusement payables à leurs échéances respectives, des grosses hypothécaires au porteur qui peuvent être aliénées sans frais de cession, comme un billet à ordre, ou comme un effet public, par simple transmission de la main à la main? Celui qui place ses fonds en obligations foncières conclut un véritable contrat hypothécaire pour l'exécution duquel la banque sert comme administrateur. Les conséquences de ce contrat sont: d'une part de donner au bailleur de fonds, créancier hypothécaire par subrogation, la certitude absolue du paiement exact et rigoureux des intérêts et du remboursement intégral et sans frais possibles du capital, conformément aux conditions arrêtées: d'autre part de laisser à la banque tous les désavantages du rôle de créancier hypothécaire, toutes les difficultés, toutes les charges, toutes les pertes éventuelles.

Les lettres de gage ont donc tous les avantages des grosses hypothécaires sans en avoir les inconvénients. Le créancier porteur de lettres de gage est débarrassé du soin d'examiner les titres de propriété de son débiteur, d'apprécier la valeur de son gage, de rechercher les motifs de l'emprunt qui lui est demandé, car la banque hypothécaire elle même devient son débiteur. Or, il ne viendra, supposons nous, à l'idée de personne de contester que sous ce rapport, la banque ne puisse soutenir le parallèle avec n'importe quel débiteur hypothécaire. Le créancier porteur d'obligations foncières n'a pas non plus à se préoccuper de la valeur et de la situation du gage, car toutes les hypothèques inscrites au nom et en faveur de la banque répondent de la garantie de ses titres, qu'il en prenant les obligations foncières. Au surplus, ces hypothèques ne sont pas acceptées avec la légèreté dont ont fait trop souvent preuve les anciens créanciers hypothécaires, car l'administration de la banque a constamment en vue les intérêts sociaux qui sont les siens. D'ailleurs le remboursement par annuités rend presqu'impossibles les anciens inconvénients de l'action en expropriation, suivie de l'adjudication et de l'ordre. Et même, s'il était nécessaire de recourir à ces moyens extrêmes, qu'importerait au créancier porteur de lettres de gage puisqu'il est dispensé d'exercer des poursuites judiciaires, toujours pénibles, contre son débiteur. La banque ne peut les éluder, retenue qu'elle est par ses obligations administratives.

Non seulement les lettres de gage n'ont aucun des anciens inconvénients des prêts hypothécaires, non seulement elles possèdent tous les avantages de ces derniers, mais elles jouissent encore d'avantages exceptionnels: la simplicité du contrat à intervenir (une seule demande de titre), la possibilité de placer des petites sommes de vingt dollars. Les prêts sur hypothèque représentés par les lettres de gage sont donc accessibles à toutes les conditions sociales. Quel est l'ouvrier agricole incapable d'épargner 20 dollars? Et ne voit on pas que rattacher l'épargne de l'ouvrier au crédit foncier, c'est réaliser une des plus grandes conceptions économiques de notre siècle?

3o Les lettres de gage et les fonds publics que nous allons étudier à un point de vue général et comparatif fournissent souvent des modes satisfaisants de placement. Il ne s'agit donc pas de critiquer une des principales bases de la fortune publique, et, par conséquent une des plus fréquentes de la richesse privée. Nous nous proposons simplement de bien définir le caractère actuel des fonds publics, pour mieux faire ressortir les précieux avantages que présentent les lettres de gage.

La plupart des titres de fonds publics représentent des capitaux disparus, engloutis par la guerre ou les révolutions civiles, ou entamés par une politique aventureuse ou irréfléchie, ces capitaux sont rarement représentés par des valeurs matérielles et concrètes, telles que des chemins de fer, des canaux, etc. Le plus solide gage, souvent le seul gage, des porteurs de titre d'une dette publique réside dans une garantie abstraite et purement négative: le crédit public de l'Etat. Or, tout le monde sait malheureusement quel abus on fait souvent, à notre époque, de ce crédit. L'histoire contemporaine prouve aussi que trop souvent la dette publique de divers Etats croît sans proportion avec la garantie réelle que peut offrir le débiteur, parce que l'augmentation périodique de la dette n'est pas toujours en rapport avec l'augmentation des ressources publiques; en un mot, parce que le débiteur escompte l'avenir au delà de son crédit réel.

A mesure que s'accroît la dette diminuent aussi les chances de voir le débiteur tenir ses engagements, non pas précisément parce que l'Etat a actuellement plus d'intérêts à payer, mais parce que, pour payer ces derniers, il est obligé de recourir aux emprunts, et de diminuer ainsi dans l'avenir, la richesse publique, et par conséquent, le crédit de l'Etat. C'est ainsi que les fonds publics suivent forcément toutes les variations du crédit public, dont ne dépend pas entièrement et nécessairement le crédit privé, et surtout le crédit de la propriété privée. Ils sont variables comme la politique. Ces fluctuations sont surtout dangereuses quand la politique dépend principalement de l'action de la force. En temps de crise, les fonds publics sont sujets à des dépréciations ruineuses pour leurs porteurs: en temps de paix ils offrent un intérêt peu élevé à leurs acquéreurs et à leurs détenteurs des chances de conversions. L'Autriche et l'Italie viennent d'en donner l'exemple. Nous ne prétendons pas adresser cette critique à telle ou telle espèce déterminée de fonds publics: mais nous croyons que nous avons tracé un résumé caractéristique exact de ces valeurs en général.

Aucun de ces inconvénients n'est inhérent à l'obligation foncière. Les lettres de gage sont toujours représentées par un capital toujours visible: l'immeuble hypothéqué sur lequel le capital a été prêté. La guerre, les révolutions, les fautes politiques peuvent affecter temporairement le crédit politique d'un Etat: elles sont incapables d'ébranler le crédit foncier dans ses bases. On a vu disparaître des Etats, jusqu'ici on n'a pu effacer de la carte, des immeubles. La garantie des lettres de gage, loin de reposer sur le crédit public souvent abstrait, et toujours essentiellement variable, comme la pensée humaine, est réelle, concrète, matérielle, indestructible: c'est la terre. Leur émission, l'augmentation de leur nombre est en proportion exacte, mathématiquement exacte, avec l'augmentation des gages, puisqu'elles ne sont que la contre-valeur fractionnée d'une grosse hypothécaire, et que cette dernière ne peut naître que par la constitution d'une hypothèque. Plus s'accroît le nombre des prêts hypothécaires, plus s'accumulent les chiffres de garanties, plus augmente le nombre des lettres émises. Le principe du remboursement par annuités renforce encore l'exactitude de cette proportion. Les lettres de gage dépourvues de tous les inconvénients des effets publics, ont tous les avantages de ces derniers.

(A continuer) MONROSE.

—On nous écrit de Brest que la frégate cuirassée l'Océan, construite sur les chantiers de l'arsenal, a été mise à l'eau le 15 octobre, à deux heures, avec un plein succès.

Cette cérémonie, qui était un véritable événement maritime, avait attiré une affluence immense. L'Océan, navire cuirassé à éperon et à fort central, est le premier bâtiment de ce type qui soit aujourd'hui terminé. Sa construction introduit dans notre flotte de combat un nouvel élément d'un grand avenir.

Trois autres frégates cuirassées du même type se trouvent en construction en ce moment et seront successivement mises à l'eau. Ces navires sont: le Marengo, le Suffren et le Friedland. La machine de ce dernier a été produite à l'Exposition universelle de 1867.

Convention démocratique d'Etat.

Second jour.—17 nov. 1868.

La convention a été appelée à l'ordre hier, à midi, par le président Herron. Quelques paroisses de plus étaient représentées.

Le rapport du comité sur le règlement permanent et les résolutions est reçu.

Le président du comité sur la situation de l'Etat, le col. J. O. Fuqua, a présenté un rapport qui a été lu et adopté.

La résolution de M. Malone sur une adresse qui devra être publiée concernant divers sujets est rejetée.

Le comité sur l'organisation permanente présente un rapport qui donne lieu à une longue discussion.

Le Dr. Wilkinson, de Plaquemines et M. Fabre, d'Orléans, présentent des substituts qui sont rejetés.

Sont adoptés les règlements suivants:

1. Dans chaque paroisse de l'Etat, le comité de paroisse actuel procèdera aussitôt que possible à une élection sous tel règlement qu'il pourra faire, d'un comité de paroisse qui servira un an à partir du 3e lundi de novembre 1868, ou jusqu'à l'élection de son successeur. Il devra communiquer au Comité Central d'Etat la liste de ses officiers.

2. Immédiatement après l'organisation du comité de paroisse, il sera procédé à l'élection d'un délégué de chaque paroisse et d'un délégué de chaque ward dans la paroisse d'Orléans, pour constituer un comité central d'Etat, dont 7 membres constitueront un quorum. Le comité central d'Etat servira un an à partir du troisième lundi de décembre, ou jusqu'à ce qu'il soit remplacé par son successeur d'office.

3. Le comité de paroisse aura plein pouvoir de fixer le temps et le mode de toute élection primaire et de contrôler toutes les affaires financières dans leurs respectives paroisses.

4. Le Comité Central d'Etat aura le pouvoir de convoquer toutes conventions congressionnelles ou d'Etat par le moyen des divers comités de paroisse. Il sera de leur devoir d'inspecter et de contrôler le bien-être général du parti et communiquer promptement toutes les matières d'intérêt aux paroisses.

5. Aussitôt qu'un quorum du Comité Central sera nommé, il procédera à l'organisation et commencera l'exercice de ses devoirs.

M. Jewell a présenté plusieurs résolutions, dont les deux suivantes ont été adoptées:

Résolu: Que le président de la Convention est autorisé à nommer un comité composé de législateurs, auquel sera référée toute question impliquant le terme d'existence de la dernière Législature élue dans cet Etat.

Résolu: Que le rapport du comité sera fait au comité central, qui sera autorisé à faire telles démarches qui seront jugées nécessaires pour l'exécution des recommandations du comité central.

A l'appui de la résolution, M. Jewell a dit qu'il était sûr que le terme d'office des membres de la Législature expirait à la fin de 120 jours, et que légalement une élection aurait dû avoir lieu pour d'autres membres le 3 du courant.

M. W. F. Blackman, en parlant de la résolution a dit que comme membre du Sénat d'Etat il aurait voulu secouer la poussière de ses pieds et laisser cette assemblée polluée, mais il considère le gouvernement actuel comme une fiction jusqu'à ce qu'il soit légalement renversé par le moyen constitutionnel de la boîte au scrutin. Il se serait retiré du Sénat il y a longtemps s'il eût été sûr que cela eût profité à l'intérêt de l'Etat et de la démocratie, et il soutient que lui et ses collègues n'auraient pu se retirer tout désireux qu'ils fussent de renverser la législation de la dernière session, sans mettre en péril les intérêts du peuple.

Ce n'est pas à la Convention mais aux tribunaux à décider, et si vous vous adressez aux Cours, les Cours doivent répondre, ayant été organisées sous cette Constitution, que leur organisation n'est pas légale et que par conséquent elles ne sont pas compétentes pour décider les questions de constitutionalité.

M. E. Howard McCaleb, de la Nouvelle-Orléans, soutient que les actes de la Législature ont été des usurpations sur les droits du peuple même sous la Constitution et que la présence des membres démocrates dans la Législature ne pouvait faire aucun bien; loin de là, cette présence ne pouvait que donner une apparence de consentement de la part du parti démocrate: ce qui équivalait à une sanction des usurpations commises.

M. James B. Eustis dit qu'il a toujours été d'opinion que cette Législature n'avait aucune existence légale ou constitutionnelle. Cependant il adhère à ce qu'a dit M. Blackman sur la persistance des Démocrates à rester dans l'assemblée, avec l'espoir de voir augmenter leur force à l'expiration du terme des membres de la majorité, terme arrivant avant le leur.

A la suite de cette discussion les deux premières résolutions de M. Jewell sont adoptées et la troisième est perdue.

M. A. Fabre présente une résolution portant que lorsque la Convention s'ajourne, elle le fera sujette à être convoquée de nouveau par le président. Référée.

Des résolutions de remerciement à la Compagnie Allemande pour l'usage de sa Salle sont adoptées et la Convention s'ajourne sine die.

$55.—Les meilleures machines à coudre du monde, pour familles, s'achètent au dépôt de la Cie. Grover & Baker, 182, Canal, moyennant le faible prix de cinquante-cinq piastres. Elles sont garanties pour 5 ans.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—17 novembre.
Thermomètre de C. Duhamel, opticien 111, rue du Canal.
Ci devant encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	13 degrés.
12 " A. M.	59 "
3 " P. M.	62 "
6 " P. M.	60 "

Le Secrétaire du Bureau de Santé.—Le nouveau Bureau de Santé présidé par le Dr. White, avait choisi pour secrétaire le Dr. Russell à la place du Dr. S. W. Dirmeyer qui exerçait depuis longtemps ces fonctions. Mais lorsque le Dr. Russell s'est présenté, la place lui a été refusée, le Dr. Dirmeyer ne reconnaissant ni la légalité du nouveau Bureau de Santé ni la légalité de son choix. Loin de se retirer, il a donné l'assurance aux Drs. White et Russell qu'il continuerait à exercer les fonctions de secrétaire et de trésorier du Bureau de Santé. Ces messieurs ont donc décidé qu'ils auraient recours à d'autres moyens pour obtenir possession. Un quo warranto sera probablement le résultat de cette affaire. Nous ne connaissons pas le Dr. Russell, mais nous connaissons beaucoup le Dr. White. C'est un homme fort distingué, de grande instruction, très habile comme praticien, de manières polies et courtoises exerçant sa profession avec beaucoup de libéralité et en vrai gentleman. Il nous est impossible de ne pas être prévenu en faveur d'un bureau présidé par lui.

L'affaire du quo warranto.—Hier, devant le juge Cooley, de la 6me Cour de District, est venue l'affaire de Robert Diamond nommé chef de police par le maire Conway. Il sollicite un quo warranto contre Geo. S. Cain, surintendant de la police métropolitaine, afin de pouvoir occuper sa place de chef de police. MM. Robt N. Ogden et Alfred Phillips ont fait valoir des arguments très forts en faveur du demandeur.

Jacob Hawkins a paru pour le capt. Cain, avec l'assistance de M. F. Filleul. Le juge a pris l'affaire en considération.

Police.—Les nominations suivantes, dans le corps de la police, ont été faites par le bureau métropolitain:

Francis H. Clark, John Hu'en, Jos. Kline, G. E. Underwood, John McDads, Chris. Welcker, William P. Kingsbury, C. V. Eagle, Paul Blank, Lawrence Johns, George Murphy, William Kerrott, William Kingston, John Kelly, George D. Wright, F. K. Hall, Fred W. Hitzone, William L. Wagner, John E. Mentzmier et Charles Cunningham.

Affaire du meurtre de Mlle Laville.—L'affaire de Couleiano Estevano, mieux connu sous le nom de Charles Stevens, garçon de salle au café-restaurant situé au coin des rues Orléans et Dauphine, accusé du meurtre de Mle Adèle Laville a occupé hier l'attention du recorder Gastinel.

M. W. M. Hughes, avocat, paraissait pour Stevens et M. H. Castellanos, pour Dano et Toby. M. Howard représentait l'Etat au nom de l'avocat-général, Belden. Dano et Toby ont été déchargés de toute accusation, mais ils ont été retenus comme témoins pour l'affaire Stevens qui a été renvoyée devant la Première Cour de District. Les témoignages sont les mêmes que ceux qui ont été reçus par le coroner. Le sergent Malone a déposé que le coup a été accidentel, que l'accusé était un homme paisible et qu'il l'avait toujours vu travailler beaucoup pour gagner sa vie, depuis qu'il le connaissait.

L'affaire d'Annie Hamilton (maîtresse de Caneo, maître du café) accusée d'avoir donné un coup de poignard à Deno, a été remise à autre jour.

Assaut dangereux.—Lundi soir, au débarcadère des bestiaux, un nommé P. G. Gresham, armé d'un gros bâton, a asséné de si terribles coups sur la tête de James Seguin qu'on regarde comme très douteux qu'il puisse se remettre. On suppose que l'affaire s'est passée entre deux ivrognes dont l'un avait conservé plus de force ou acquis avec la boisson plus de férocité que l'autre. En tout cas, il n'y a pas eu d'arrestation.

Assaut et vol.—Des bandits ont attaqué, lundi soir, au coin des rues Gravier et Levée, un monsieur auquel ils ont pris quelque argent. Ils lui en auraient pris davantage, dit-il, si ses cris n'eussent fait accourir sur les lieux plusieurs hommes de police. Les bandits alors ont gagné le large.

Feu.—Hier matin, vers 1 heure, le feu a pris à la résidence de M. Asa Beall, rue Jackson, mais il a été bien vite éteint et le dommage est insignifiant. On attribue cet accident à l'explosion d'une lampe à huile de charbon.

Vol.—Un vol d'argent et de provisions a été commis lundi soir dans la grocerie de M. Dugane, rue Clio. On suppose que ce vol est l'œuvre de quelque nègre.

Vol de grand chemin.—Un nommé Henry Ediston se plaint d'avoir été assailli hier soir, au coin des rues Félicité et Camp, par deux individus inconnus qui l'ont renversé et lui ont pris son argent avec une montre et une chaîne. Il lui est impossible de donner le signalement de ces coquins tant leur attaque a été soudaine et rapide.

Autre vol.—Lundi soir, on est entré dans le magasin de musique de M. D. Leeche, rue des Magasins No 6?0 et l'on a pris plusieurs montres d'argent, chaînes et autres articles de moindre valeur. Les voleurs se sont introduits par la porte de devant, soit parce qu'elle était mal fermée, soit parce qu'elle a été ouverte au moyen d'un complice.

Bijoux volés.—Deux individus nommés Isaac Goldstein et Wm. Solomon, ont été arrêtés hier sur l'accusation d'avoir en leur possession des bijoux volés. Ayant refusé de dire comment ils les avaient obtenus, ils ont été écroués à la geôle.

$55.—Magnifiques machines à coudre de Grover & Baker, pour familles, avec les derniers perfectionnements, au prix de $55, au No 182, Canal.

La Révolution en Italie.

Nous trouvons dans une correspondance adressée au Journal de Bruxelles de curieux détails sur le but du voyage que le prince Napoléon a fait récemment en Italie. Nous reproduisons la version du journal belge, en lui laissant toute la responsabilité:

Florence, 23 octobre.

Vous connaissez l'arrivée imprévue du prince Napoléon à Turin. L'entrevue entre le roi et le prince a été secrète; c'est pour l'obtenir ainsi que ce dernier est tombé comme une bombe parmi nous et sans avoir prévenu personne de son voyage. Le roi chassait lorsqu'un message de son gendre lui a été apporté et l'a fait accourir en toute hâte. Les autorités se sont abstenues, par ordre, de télégraphier à Florence, et les ministres n'ont su la chose qu'après et dans la mesure qu'il a plu au roi de la leur communiquer. On dit que le général de Lamarmora a été plus heureux que le ministère, et que, par un privilège qu'on explique de plusieurs manières et qui implique diverses suppositions, il a assisté aux confidences des augustes personnages.

Les communications du prince Napoléon paraissent avoir porté sur trois points, et avoir eu le caractère d'un avertissement amical, d'une remontrance et d'une mise en demeure.

Le cabinet impérial sait que la démagogie italienne n'attend plus qu'un signal, que la proclamation de la république fédérative sera le prétexte de la révolte, et que cette forme de gouvernement se trouvera imposée aux Italiens par le seul fait du triomphe des conspirateurs. Il paraît que les détails transmis à l'appui de cet avis sont tellement péremptoires et circonstanciés, que le danger que court la royauté de la maison de Savoie est tellement grave et apparent, que le roi a été profondément frappé et a compris qu'il était plus que temps de songer à sa sûreté et à celle de ses enfants.

Est-ce en conspirant contre la France et contre la politique française, est-ce en se liguant contre elle avec la Prusse et la Russie que la royauté de la maison de Savoie échappera à sa perte? En s'abaissant à une trahison de cette espèce, elle aura terni son honneur et hâté sa ruine; car la France, pour sauvegarder ses intérêts, devra recourir à des résolutions décisives et opposer au mauvais vouloir des partis italiens qui lui sont hostiles, le mauvais vouloir redoutable des populations et des partis qui sont hostiles à l'état de choses auquel on les a soumis par surprise, et dans lequel on les maintient par la compression et la violence.

Le gouvernement impérial a une entière connaissance des idées échangées dans les diverses entrevues de l'été dernier, les projets qu'on y a discutés, les plans, les combinaisons que l'on a arrêtés en prévision des événements qui peuvent surgir ou qu'on pourra faire naître. Que l'unité italienne veuille persister dans ses bons rapports avec la Prusse et la Russie, on peut le comprendre et le tolérer; sa faiblesse morale, la situation désastreuse de ses finances, les défauts organiques de son armée expliquent cette attitude et l'excusent; mais que l'unité italienne, oubliant son origine, emportée par son désir désordonné de chasser de Rome le chef du catholicisme, consente à se liguer avec les ennemis de la France et à tourner contre celle-ci les armes qu'elle lui a mises entre les mains, ce serait pire qu'une action indigne, ce serait une folie dont le châtiment ne se ferait pas attendre.

Donc, que le gouvernement du roi d'Italie s'arrête dans la poursuite d'un rêve irréalisable, qu'il brise l'organisation démagogique, qu'il a plutôt encouragée que tolérée, et qui, sous couleur de préparer les moyens de satisfaire à des aspirations qu'on prétend nationales, est plus sérieusement dirigée contre la royauté unitaire. Le gouvernement italien le peut-il ou ne le peut-il pas? S'il ne le peut pas, s'il est débordé, il n'est plus gouvernement, son rôle de pouvoir effectif est fini, la révolution consommée en principe n'a plus qu'à se constituer en fait, et l'autorité du roi est perdue. S'il le peut et s'il ne le fait pas, il se déclare en guerre ouverte avec la France, et la France, sachant à quoi s'en tenir, avisera selon ses intérêts et ses devoirs.

L'impression produite par le discours du prince Napoléon a été immense; tous les projets ont été bouleversés au point qu'il ne faut plus compter sur la complicité du roi, et que, si on ne veut pas perdre le fruit du rude et dispendieux travail que l'on a fait, on doit se hâter de provoquer un soulèvement, qui réussira peut-être, mais qui, selon les probabilités, ne pourrait se maintenir, à moins d'être secouru avec autant de promptitude que d'énergie. Que répondra-t-on à Saint-Pétersbourg et à Berlin?

Un nouveau manifeste espagnol.

Voici en quels termes une dépêche télégraphique, adressée à l'Agence Havas, analyse le nouveau manifeste du gouvernement provisoire:

La Gazette de Madrid publie le manifeste du gouvernement, manifeste annoncé hier.

Après l'exposé des faits qui ont amené l'établissement du gouvernement provisoire, le manifeste dit que la révolution a établi le suffrage universel comme la démonstration évidente et palpable de la souveraineté du peuple.

Après avoir proclamé, continue le manifeste, les principes fondamentaux de notre futur régime, [illegible] la plus large extension par toutes les juntes, le gouvernement provisoire va réunir en un seul corps de doctrines ces manifestations de l'esprit public.

La plus importante de toutes par la modification essentielle qu'elle introduit dans l'organisation séculaire de l'Espagne est relative à l'établissement de la liberté religieuse.

Le manifeste insiste sur la nécessité de cette réforme, en démontrant qu'elle ne nuira pas à l'Eglise catholique et qu'elle la fortifiera par la lutte.

Le manifeste constate que le gouvernement s'est empressé de proclamer la liberté de l'enseignement, qu'il appelle une réforme cardinale.

Le manifeste proclame la liberté de l'imprimerie, sans laquelle les conquêtes de la révolution resteraient à l'état de formules vaines et illusoires.

La liberté des réunions et des associations pacifiques, sources constantes d'activité et de progrès, ont été également reconnues comme des dogmes fondamentaux de la révolution.

Ainsi l'Espagne pourra progresser sûrement, attendu que la centralisation administrative, instrument de corruption et de tyrannie, ne peut pas survivre.

L'individu, le municipe, la province et la nation pourront se développer avec une pleine indépendance dans leurs sphères respectives, sans craindre l'intervention de l'Etat. Dès aujourd'hui, le peuple espagnol est responsable parce qu'il est libre, et il pourra reprendre sa place dans le concert des nations.

Le manifeste expose l'intention du gouvernement de réaliser des réformes économiques de nature à relever le crédit et à augmenter la fortune publique. Les colonies jouiront des bienfaits de la révolution dans l'ordre politique, administratif et social.

Le manifeste ajoute: Sur les fortes bases de la liberté et du crédit, l'Espagne pourra procéder tranquillement au choix définitif de la forme du gouvernement.

Sans prétendre préjuger une question si grave et si complexe, le gouvernement doit signaler cependant un symptôme très significatif.

Toutes les juntes ont proclamé les principes essentiels de la nouvelle organisation, mais toutes ont gardé le silence sur les institutions monarchiques, répondant ainsi sans accord préalable, mais par suite de leur inspiration propre, aux sentiments de patriotisme et de prudence.

Ce phénomène extraordinaire a attiré la sérieuse attention du gouvernement qui l'expose à la considération publique. Cependant des voix éloquentes et autorisées ont pris la défense du régime républicain; mais si importantes que soient ces opinions, elles ne le sont pas autant que la réserve générale des juntes dans cette question si délicate.

Mais, quoi qu'il en soit, si le gouvernement provisoire se trompait, et la décision du peuple espagnol n'était pas favorable à l'établissement de la forme monarchique, le gouvernement provisoire respecterait le vœu de la souveraineté nationale dûment constaté.

Le manifeste conclut en demandant pour le gouvernement provisoire la confiance de la nation, et annonce que le gouvernement rendra compte de sa gestion aux Cortès.

Conseil de Ville.—Aldermen.—Ce Conseil s'est réuni hier soir sous la présidence de M. Markey.

Concours final est donné à une résolution de l'autre Conseil approuvant un contrat avec M. Condron pour la fourniture de 50,000 barils de coquilles d'huîtres, à une autre résolution pour le coquillage de la rue Joséphine, à une résolution pour réparer l'écurie de la pompe No 21, et à une résolution pour établir des trottoirs rue Perers et rue Clay.

Reçue et référée une communication de Mingle, surintendant du télégraphe d'alarme.

Référée au comité de finances une pétition de David Magner, réclamant une indemnité pour la destruction de son magasin, Avenue Triton.

Le Conseil passe pardessus le veto du maire l'ordonnance qui ordonne l'enlèvement de tous les étaux et échoppes sur les trottoirs ou au marché bazar entre la Halle à la viande et la Halle aux légumes du Deuxième District.

Le Conseil adopte l'amendement de l'autre Conseil à l'ordonnance relative à l'émission de trois millions d'obligations en échange des billets de ville; l'amendement annulle la clause qui impose une taxe de 5 pour cent pour les billets qui resteront dehors après le 1er janvier 1869.

Le Conseil s'ajourne à jeudi pour s'occuper de l'ordonnance sur les marchés.

Assistants Aldermen.—Présidence de M. Fisher.

Le rapport du trésorier accuse en recettes $576,983, et en dépenses $64,776. Balance $511,507.

Un rapport du maire fait part au Conseil de la réclamation de M. A. Belot (c), pour dommages résultant de la destruction de son magasin dans les trois jours de trouble avant l'élection. Les dommages sont évalués à $26,873. Le message contient aussi une autre réclamation de MM. Jules Lanabère et Victor Belot pour $4000 et $1280 respectivement.

Le message qui s'oppose au payement des réclamations, est référé.

L'ordonnance de finance ($1,000,000 en bons de ville) est discutée et adoptée à la seconde lecture avec quelques amendements.

M. Fisher demande en outre que l'ordonnance soit renvoyée à l'autre Conseil. M. Starken proteste en disant qu'il serait illégal pour les deux Conseils d'adopter une ordonnance amendée dans la soirée même.

Subséquemment, M. Starken voulant répondre à M. Fisher est rappelé à l'ordre.

M. S. a été si indigné de cette décision partiale, qu'il a quitté sa place et est allé s'asseoir près de la table des rapporteurs.

Il s'est opposé à ce qu'on émît tous les bons à la fois pour 25 ans.

Une ordonnance autorisant l'émission de $2,000,000 est venue amendée de l'autre conseil qui a laissé le montant en blanc, et a été adoptée.

La nouvelle ordonnance sur les marchés, proposée par le comité de finance (40 sections) amendée par le comité spécial, est adoptée.

Une résolution de M. Pandely, pour délivrer des mandats à A. L. Lee, comme imprimeur d'Etat et non pour préjudicier aux droits de la ville en ce qui concerne le bill des impressions, est adoptée.

Le Conseil s'ajourne à jeudi soir, à 6 heures.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Dénonciation de la Georgie par les Radicaux.

Affaire de l'Impeachment en Floride.

Tous les Tribunaux en question dans la Virginie.

Naufrage du "Star of the Union", sur la côte de Cube.

Nouvelle baisse de l'Or à N.-York.

Nouvelles Européennes.

Berlin, 17—Bismark reprend ses fonctions en décembre.

Naples, 17—Le Vésuve est dans un état d'éruption violente.

Londres, 17—Pas de changement dans les fonds.

Nouvelles Diverses.

La Havane, 17—On a reçu la nouvelle ici, que le steamer "Star of the Union" parti le 10 de la Nouvelle-Orléans pour la Havane, a fait naufrage près de Bahia Honda et s'est totalement perdu. L'équipage et les passagers ont été sauvés.

La Havane, 17—L'amiral Hoff a envoyé le Penobscot à Bahia Honda pour secourir les marins et les passagers du "Star of the Union."

Rosecrans a visité Lerenndi et est parti pour le Mexique cette après-midi.

Le steamer français Panama, parti le 13 de la Vera Cruz, est arrivé aujourd'hui. Le brick anglais Champion a fait naufrage à l'île Arena. On dit que Romero reviendra bientôt à Washington. Elva le remplace au Trésor. On a éprouvé des tremblements de terre, le 3 et le 6, à Iturbide, à 14 lieues de San Luis de Potosi. Le congrès a approuvé le contrat pour un chemin de fer de Vera Cruz à Mexico.

New-York, 17—Lerenndi mande par le télégraphe au consul espagnol ici que la révolution recule et faiblit.

Tallahassee, 17—Une circulaire du "Comité Tigre sans peur" publiée aujourd'hui, endosse et recommande le col. Wm Saunders comme le candidat du peuple pour le 41e Congrès, comme représentant de sa race et du peuple du Sud. Saunders va commencer la campagne sans délai.

Une description poétique de l'impeachment, d'environ cent lignes a paru dans l'intérêt de Reed, ce matin. C'est une pièce fort amusante pour les rebelles.

Le lieutenant-gouverneur Gleason a lancé aujourd'hui une proclamation datée d'hier. Il y est dit que dans la dernière session spéciale de la Législature, un quorum des deux chambres était présent, que le gouverneur Reed l'a reconnu en adressant un message et en expédiant des affaires avec le quorum; que douze membres du Sénat étaient présents, que l'impeachment d'un officier n'est en aucun cas une affaire législative mais qu'elle est exclusivement judiciaire dans ses caractères et qu'elle peut être traitée aussi bien dans une session spéciale que dans une session régulière, et que la Constitution déclare qu'un officier impeaché doit être regardé comme en état d'arrestation et privé de la faculté de vaquer à aucun des devoirs de sa place jusqu'à ce qu'il soit acquitté par le Sénat. Il [illegible] Reed, au mépris du peuple de l'Etat, de l'assemblée qui l'a impeaché et du Sénat, le seul tribunal que la Constitution ait pour juridiction dans les cas d'impeachment; que en violation de la constitution de l'Etat, il refuse de se regarder comme en état d'arrestation et privé de la faculté de remplir les devoirs de sa place, jusqu'à ce qu'il soit acquitté par le Sénat, mais qu'il s'arroge le droit de déclarer l'impeachment nul et se conduit dans son office comme si l'impeachment n'avait pas été formulé, qu'un citoyen, accusé de crime, ne peut prononcer son propre jugement sur la régularité de son impeachment [illegible]. Il proclame en conséquence que le [illegible] Reed, gouverneur de la Floride, est [illegible] par la Constitution, mis sous arrêt et privé de la faculté de remplir aucun des devoirs de sa charge jusqu'à ce qu'il soit acquitté par le Sénat, et que ses pouvoirs sont dévolus sur lui et qu'il adjure tous les citoyens de l'appuyer dans l'exercice des pouvoirs et dans l'accomplissement des devoirs qui lui sont dévolus par la Constitution et d'abattre la licence et l'anarchie qui suivront inévitablement. Si un homme impeaché ou accusé, quelle que soit sa situation, refuse de se soumettre à ce qui est imposé par la Constitution.

Le document est signé par W. H. Gleason, lieutenant gouverneur et gouverneur intérimaire, contresigné par Geo. J. Alden, secrétaire d'Etat et porte l'impression du sceau d'Etat.

Le gouverneur Reed a aussi un sceau d'Etat, qu'on dit être le duplicata de l'original.

Richmond, 17—A la Cour des Etats-Unis, ce matin, a commencé une affaire d'habeas corpus, dans laquelle l'avocat de Caesar Griffin, condamné au pénitencier pour avoir tiré sur un blanc, demande sa liberté par la raison que le juge Jeffery qui tient la cour était inéligible sous le 14me amendement. La décision de cette affaire touchera presque tous les juges de l'Etat et rendra nulles ou confirmera toutes les affaires de légalité faites par eux depuis l'adoption de l'amendement.

Fort Monroe, 17—Il fait un grand vent ici. Une grande flotte est venue se mettre à l'abri dans les rades.

New-York, 17—Auguste Belmont et d'autres ont demandé une injonction contre les directeurs du chemin de fer de l'Erie pour les empêcher de spéculer avec les fonds de la compagnie. On dit aussi que sept millions d'or avaient été transportés de l'Exchange Bank à Jersey City par les officiers de l'Erie.

On croit que le gouvernement a vendu beaucoup d'or aujourd'hui. La clique des Bulls faisait aussi de fortes ventes.

Nouvelles de Washington.

Washington, 17—L'ingénieur en chef de l'armée rapporte que la restauration des forts sur la côte sud continue, et qu'une grande partie des défenses de la Nlle-Orléans, Pensacola et Mobile, ont été mises en état de service. Il demande une allocation de $614,000 pour les forts de la côte sud et $100,000 pour le fort Monroe, et aussi $375,000 pour l'amélioration de l'embouchure du Mississippi. Le montant total des allocations pour les havres et rivières est de $6,500,000.

Le quartier maître général dit que ses dépenses de l'année s'élèveront à $36,500,000.

Le paiement par les chemins de fer du Sud, pour le règlement de leurs comptes vers la fin de septembre, s'est élevé à $4,000,000 pendant que la dette totale des chemins est de $8,500,000. Seize chemins ont payé en plein. Du montant total qui n'a pas été payé, près des deux tiers sont la dette de quatre lignes dans le Tennessee.

L'amiral Farragut a été détaché de l'escadre européenne et mis en disponibilité.

Inspecteurs nommés aujourd'hui: Alex. Fulton, pour le Delaware, Maryland et le District de Colombie, et W. J. Bennett, pour les deux Carolines. Le Star dit que McCulloch est décidé à nommer Jos. R. West, pour la Louisiane, et John Olney, pour l'Illinois.

Grant visitera Boston et les autres villes de l'Atlantique avant de revenir.

Toutes les réserves montées disponibles aux casernes de Carlisle sont envoyées dans l'Ouest pour y combattre les indiens.

Evarts a décidé que si la liqueur redistillée dans le but d'obtenir quelque autre article que le proof spirit, elle est sujette à la taxe des spiritueux distillés. Si elle n'a pas atteint le degré de proof spirit et qu'elle soit redistillée pour l'amener à ce point, elle n'est pas sujette à la taxe. Si l'article est distillé deux fois par le même alambic ou par différents alambics, il n'y a aucune différence pour la taxe.

Une dépêche au New York Times, dit que MM. Clifland et Prince, membres républicains du Congrès, pour la Georgie, se sont rendus aujourd'hui au quartier-général de l'armée pour représenter la situation des choses dans cet Etat. Ils disent qu'il n'y a eu aucune protection dans beaucoup de polls pour les citoyens loyaux, aux dernières élections et qu'il ne peut y avoir aucune juste expression du peuple aux élections du Congrès en février sans la présence de troupes additionnelles.

Marchés américains.

New-York, 17—Escompte calme, taux nominal. Actions irrégulières, inactives à la clôture et incertaines. Balance à la Sous Trésorerie $83,500,000. 5 20, 109 1/2. 10-40, 104 7/8.

New-York, 17 au soir—Coton moins actif, sans changement. Qualités inférieures inactives et fléchissant. Vendu 2,300 balles. Mid. 24 1/4. Farine en baisse. Argent sans variation. Sterling nominal à 109 1/8. Or faible à 135 1/4.

Cincinnati, 17—Farine et blés calmes. Nouveau maïs 58. Whiskey 95. Cochons 7. Graisse 14. Beurre 35.

St-Louis, 17—Tabac calme. Farine superfine 4 50. Avoine 48. Vieux porc 27, nouveau 25. Bacon 13. Jambons 17. Graisse 14. Whiskey 1 00.

Louisville, 17—Vendu 41 boucauts de tabac. Farine superfine 5. Nouveau maïs 50. Coton 21. Cochons 7. Reçu en tout 8000 cochons. Porc 25. Graisse 16. Bacon nominal.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 17—Descendant: le Rath et le Strader, à 4 P. M., et le Gov. Allen à 5 P. M.

Louisville, 17—La rivière monte. Temps nuageux et froid.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 17, 6 P. M.—Arrivé: le navire anglais Rosalie, d'Andresson, avec un chargement de fer. Partis: le steamer Alice, la barque Hedwig, le brick Victoria et la goëlette Oriental.

(Dépêches d'hier soir.)

Paris, 17.—Bourse ferme. Rentes bien tenues.

Liverpool, 17.—Pas de marché à cause de l'élection.

Hâvre, 17.—Coton calme.

Paris, 17.—Des manifestations concernant le coup d'Etat du 2 décembre sont interdites dans toute la France. Le matériel du Temps a été saisi par la police et la publication de ce journal suspendue.

Madrid, 17—Les Républicains gagnent du terrain à Séville et à Cadix.

Londres, 17—Il y a une grande excitation mais peu d'actes de violence aux élections. Les Libéraux gagnent six membres sur 41 retours. Le roi de Siam est mort.

Washington, 17—Evarts a décidé que huit heures de travail donnent droit à la même rétribution que dix heures dans les travaux du gouvernement.

Baltimore, 17.—A une réunion des actionnaires du chemin de fer de l'Ohio et de Baltimore les anciens directeurs ont été réélus.

New York, 17.—Argent facile à 7. Sterling 107. Or 135. Coton calme; Middling 24 à 24 1/4.

Les Protestants Prussiens au Pape.

Le conseil suprême évangélique (Ober-Kirchenrath) de Berlin a adressé le mandement suivant aux divers consistoires, en réponse à l'invitation du Pape aux protestants:

"Dans une bulle-patente du 13 de ce mois, le chef de l'Eglise romaine catholique a adressé une allocution aux protestants, aux membres aussi par conséquent de notre Eglise évangélique. Cette bulle renferme, à côté d'injustes inculpations, quelques paroles touchantes d'estime et de bienveillance pour les protestants.

"Nous en prenons acte avec un sincère plaisir, et nous voudrions y voir la garantie, pour l'avenir, de rapports de plus en plus amicaux et pacifiques entre les deux confessions, en vue du bien de l'Etat et de la vie civile, comme en vue du progrès et du triomphe de la vérité chrétienne.

"Tout chrétien véritablement évangélique reconnaît le devoir d'une cordiale charité envers les autres confessions, et déplore, de son côté, les divisions d'Eglise à Eglise, surtout entre membres d'une commune patrie. Mais, comme dans la bulle ci-dessus, le chef d'une autre Eglise adresse en même temps aux membres de la nôtre, en se donnant la prétendue qualité de leur pasteur suprême, l'invitation d'abandonner leur chère croyance, fondée sur la parole inviolable de Dieu et scellée du sang de ses confesseurs, et de renier la vérité et la liberté évangéliques, reconquises par la bienheureuse Réforme, sans leur laisser même entrevoir, pas plus que par le passé, que l'on ferait un pas vers eux sur le terrain de la vérité évangélique, nous repoussons avec énergie une telle démarche comme un empiétement illégitime sur notre Eglise, et nous avons la conscience de servir ici d'interprète à tous les chrétiens évangéliques.

"Il serait superflu, sans doute, de dissuader les membres de notre Eglise de donner suite à cette invitation; mais il nous convient d'autant plus, en présence de semblables présentations, de songer à ceux de nos coreligionnaires qui, placés au milieu d'un entourage catholique romain, sont exposés à maintes sollicitations tendantes à les détourner de leur foi évangélique; nous devons créer les moyens de leur procurer le bienfait de la prédication de la parole inviolable de Dieu, l'administration évangélique des sacrements, l'école et la direction pastorale évangéliques, ainsi que tel est le but des collectes qui auront lieu prochainement pour les nécessités les plus urgentes de notre Eglise et pour la fondation de Gustave-Adolphe. Pénétrés de l'esprit de paix, faisons donc du bien à chacun, mais particulièrement à nos coreligionnaires.

"Nous invitons le consistoire royal à prier les pasteurs de son diocèse, sinon de lire textuellement aux communautés la présente circulaire, du moins de leur prêcher dans un sens conforme, à l'occasion des dites collectes et le jour où elles auront lieu.

"Le conseil suprême évangélique."

LES SOUVERAINS DÉTRONÉS.

Nous prenons, en le résumant, dans un journal allemand, une petite liste des souverains détrônés depuis l'invasion de 1815:

Napoléon tombe en 1815; ses frères Jérôme et Joseph l'avaient précédé. Murat vient ensuite.

En 1824, chute d'Iturbide. Mahmoud perd la Grèce en 1830. La même année, tombent le dey d'Alger et Charles X; le duc de Brunswick est chassé par l'insurrection.

En 1833, dom Miguel, roi de Portugal, cède la couronne à dona Maria.

En 1848, Louis-Philippe décampe.

En 1859, chute du duc de Modène, du duc de Toscane, de la duchesse de Parme, de Bologne.

En 1860, François II, de Naples, est renversé, en 1862, Othon est chassé par l'insurrection, en 1866, le prince Couza tombe en Roumanie.

En 1866, la Prusse renverse les trônes du Hanovre, du Nassau, de la Hesse-Electorale; chute de Maximilien au Mexique.

En 1868, enfin, chute d'Isabelle.

Mentionnons le négus Théodoros, et nous avons un total de vingt quatre souverains en [illegible].

L'Almanach de Gotha en compte encore quarante-sept en activité dans les deux mondes. Que de besogne pour les amateurs!

Une brochure intitulée: L'Anarchie en Espagne vient d'être publiée à Paris. Elle déclare que don Carlos sera le roi réellement constitutionnel dont l'Espagne a besoin. La Gazette de France considère cette publication comme le programme de don Carlos.

—Voici une liste curieuse de la durée moyenne de la vie de certains animaux, d'après les meilleurs naturalistes:

Le lièvre vit 10 ans; le chat, 10, la chèvre, 8; l'âne, 30, le mouton, 10, le chien, de 14 à 20, le bœuf, 20, la truie, 25, le pigeon, 8, la tourterelle, 25, la perdrix, 25, le corbeau, 100, l'aigle, 100, l'oie, 150.

$55.—Prix de New-York pour les machines à coudre de Grover & Baker, les prix, garanties pour 2 ans. Bureau, 182, Canal.

100 Lispenard St.
New York, 13 octobre 1866.

Cher monsieur—Je suis heureuse de pouvoir vous dire que je considère les Plantation Bitters (amer d'habitation) comme étant d'une valeur immense. Dans l'automne de 1867, j'eus la fièvre en frissons accompagnée d'une forte douleur à l'estomac et à la tête, je respirais difficilement, mes poumons fonctionnaient mal et j'éprouvais, par moment, une vive douleur au côté droit. Je pouvais à peine me lever de mon lit. Je fis appeler un médecin qui me traita pendant tout l'hiver, sans me faire le moindre bien. Vers le 1er avril, j'eus recours à votre Plantation Bitters. J'en pris le contenu d'un verre à vin trois fois par jour, et, depuis, j'ai rarement négligé d'en prendre. Je suis aujourd'hui en bonne santé et à même mille. Susan Wilson.

Eau Magnolia.—Cette eau est supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne et se vend à moitié prix.

(Communiqué)

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille:

Messieurs, veuillez, je vous prie, insérer le communiqué suivant dans les colonnes de votre estimable journal:

Je suis en butte, en ce moment, à des calomnies qui ne tendent à rien moins qu'à me faire perdre mon emploi. Des personnes ayant appris que j'avais peint une bannière pour un club radical ont ajouté qu'en la remettant j'avais prononcé un speech; on est même allé jusqu'à citer mes paroles, et on a ajouté de plus que je courais les clubs radicaux en encourageant les nègres à la lutte. Je défie qui que ce soit de prouver le fait, ou de prouver qu'on m'ait vu en compagnie de deux nègres seulement. Ce n'est pas à mon âge et avec mon expérience au Théâtre, en vue de tous, que j'aurais été, contrairement à mes intérêts, me créer des ennemis dans le public et dans mes directeurs! M'occuper de politique dans un pays qui n'est pas le mien, il aurait fallu que je fusse fou, et ceux qui me connaissent depuis trois ans savent que je suis un homme paisible, évitant toute fréquentation. J'ai éprouvé, depuis que je suis à la Nlle-Orléans, assez de misère et de tourments sans en chercher de nouveaux. GAUTIER.

MARIÉ, le 10 novembre 1868, à la Cathédrale Saint Louis, par le Révérend Père Millet, M. Ernest J. Castaing, de France, à Mademoiselle Jeanne Louisa Brodowski, de cette ville.

Décédée, hier à 6 heures du soir, à Milneburg, (lac Pontchartrain) à l'âge de 40 ans, Mme Véronique Kuntz, née Zorn, native de Saessolsheim, Bas-Rhin (France). Les amis et connaissances des familles Kuntz et Zorn sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à trois heures. Le convoi partira de l'ancienne gare du chemin de fer Pontchartrain, Troisième District.

SERVICE FUNEBRE.

Un Service Funèbre sera célébré le vendredi, 20 novembre, à huit heures du matin, à l'église de Ste-Rose de Lima, pour le repos de l'âme de feu Jean Agut. Les parents, amis et connaissances des familles Abadie, Barthélemy et Jacquet sont priés d'y assister, sans autre invitation.

De la part de sa veuve. 18 nov 3t

$100,000 DE BILLETS DE VILLE
Seront achetés au plus haut prix du marché, AU BUREAU DE CHANGE De J. BRETTE, 6 ...... RUE ST-CHARLES 6
Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.
Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 26 oct—2mPP

Avis.
Mr JOHN STRENNA a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de transférer son établissement, si célèbre, la Maison Dorée du No 144 de la rue Canal, aux Nos 16 à 18 de la rue Bourbon, en face du magasin "La Ville de Paris". De magnifiques appartements pour les voyageurs, de splendides salons de société, une cuisine des plus soignées, une cave composée de vins et liqueurs des meilleures qualités et des plus célèbres, un service fait par les meilleurs employés de la ville, des prix abordables pour tout le monde, sont les garanties qu'offre M. John Strenna aux personnes qui voudront bien visiter son établissement et l'honorer de leur clientèle.
L'établissement restera ouvert jusqu'après la fermeture des théâtres. 8 nov—1 m.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain.
Nlle-Orléans, 17 novembre 1868.
LE 27 octobre dernier, à une réunion des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain, à la banque de MM. Pike, Lapeyre & Brother, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:
Il est résolu, par les actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain que le Président et les directeurs soient et ils sont par les présentes autorisés à accepter les privilèges accordés par la loi de la Législature de l'Etat de la Louisiane, laquelle loi est intitulée "Acte pour augmenter le capital et étendre les pouvoirs de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain" et a été approuvée le 5 octobre 1868.
WM J. CARTER, Secrétaire. 17nov—6t

REVOL, ARQUEBUSIER,
210 ...... Rue de Chartres 210
(MÉDAILLE D'OR 1868.)
Répare et fait en général tout ce qui concerne l'arme à feu.
A CONSTAMMENT en main des Fusils Français et Anglais. Pièces de rechange. Cheminées entre deux, Capsules Gevelot et autres marques, ainsi que d'autres articles de chasse et munitions, etc. 18 nov—3m

Cigares de la Havane!
CIGARES DE LA HAVANE!
UN nouveau et très grand stock de cigares importés, de différentes grandeurs et marques, telles que—Partagas, Cabañas, La Corona, H. Upmann, Walter Scott, Perfeccion, etc. etc. A vendre, à des prix très modérés, par JAYME MAGI, No 72 de la rue Commune, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas. 18nov—3m

Transfert de Domicile.
LE Docteur DUPAQUIER a l'honneur d'annoncer à sa clientèle qu'il a transféré son domicile et son cabinet de consultations au No 121 de la rue Hôpital, entre Dauphine et Bourgogne. 18 nov—1m

Demande d'Ouvrières.
ON demande des ouvrières en robes chez Mme SOPHIE, 132, rue du Canal. 18nov—6t

AVIS.
Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.
LA Compagnie désireuse de plaire aux habitants du Faubourg Tremé, se propose de faire une STATION EXTRA à chaque jour de représentation au Théâtre de l'Opéra, au coin des rues Dauphine et Toulouse, pour la commodité des personnes qui voudraient assister aux représentations et s'en retourner chez elles dans la même soirée pour la modique somme de 5 cents.
JULES BENIT, secrétaire. 14 nov—6tPP

AVIS.
Mr LOUIS CHACHOIN de Paris, est prié de passer à notre bureau pour affaires qui le concernent. F. RIMAILHO & ESPENAN, 45 rue de Chartres. 17 nov—3t

Divers! Divers!
10 barils Porc mess,
50 demi barils Porc pour famille,
50 barils Bœuf salé
20 demi barils Bœuf salé "
20 tierçons Jambons nouveaux pour famille,
20 barils Bœuf fumé au sucre,
20 caisses Breakfast bacon nouveau,
10 tierçons Graisse nouvelle,
50 caisses Graisse nouvelle en petites boîtes,
20 barils Huile de Graisse pressée en hiver,
50 barils vieux Whiskey Bourbon,
" " Rye,
50 barils Vinaigre blanc,
20 frequins Beurre de Goshen, de choix,
100 caisses Chandelles de Star 12, 14 et 16 onces,
100 demi-caisses Chandelles de Star, 12 onces,
300 caisses Savon pour famille
100 barils de Farine sup. extra, de choix,
100 demi barils de Farine pour famille, de choix,
100 caisses Café Rio,
Riz, Sucre, Mélasse, Sel fin et demi gros, etc., etc.
A vendre par J. B. VANHORN & CO., No 30 rue Tchoupitoulas. 17 nov—6t

AVIS AUX DAMES.
C. N. DOISEAU
A L'HONNEUR d'annoncer aux Dames qu'il vient de recevoir ses MARCHANDISES D'HIVER, qui se composent en partie de:
MANTEAUX en PIQUÉS et CACHEMIRES pour enfants de tout âge,
ROBES PIQUÉS et CACHEMIRE pour enfants de tout âge,
COSTUMES DE GARÇONS, en piqués et drap,
CHAPEAUX et BONNETS pour enfants des deux sexes,
CHALES et JUPONS en flanelle,
un grand choix de BRODERIES et de LINGERIE FRANÇAISE pour dames et enfants.
DOISEAU, Dessinateur en Broderies, 40 rue Bourbon encoignure Bienville. 7nov—3t

Magasin de prix à vendre.
BON PLACEMENT.—A vendre un magasin en briques, à étage, situé dans la rue Toulouse, près la rue Royale. C'est un bon quartier pour le commerce. Prix: Dix huit mille piastres. [illegible] PALFREY & CO, No 26 de la rue Carondelet. 10nov—7t

A Vendre.
UNE BOULANGERIE située dans le Second District, avec clientèle et ustensiles. S'adresser chez MM. WILLOZ & CAMORS, 61, rue Tchoupitoulas. 7 nov—3t

Avis.
A vendre ou à louer, pour cause de départ, les FOURNITURES de premier choix, meublant une maison [illegible] rue du Canal. Aussi le bail de cette maison. S'adresser, pour les renseignements chez A. DARBULLE, [illegible] rue Bourbon. 7 nov—1m

RESTAURANT VICTOR.
Les propriétaires de ce restaurant ont l'honneur d'informer le public que leur établissement restera ouvert JUSQU'A MINUIT pendant toute la saison du théâtre. On y trouvera comme par le passé une bonne cuisine, une cave des mieux composées et un service irréprochable. 17 nov—1m

Restaurant à vendre.
LE restaurant bien achalandé et bien situé au Marché aux Fruits rue Vieille Levée, entre St. Philippe et Dumaine, No 185, et connu sous le nom de RESTAURANT DE L'INDEPENDANCE. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 13oct—6t

RÉOUVERTURE DU RESTAURANT DE PARIS.
rue Bienville No 32 (entre Chartres et Levée) sous la direction de H. BARTHE, le Samedi, 14 Novembre 1868. Chambres garnies pour Messieurs les habitants, pension à la semaine, quinzaine et au mois à des prix modérés. 14nov—1m

Pension des Européens
Rue Toulouse, No 11, près la Levée.
PRIX DE LA PENSION, $4 PAR SEMAINE.
Dîner, à midi ... 35cts. Souper, à 6½ h ... 25cts. Coucher ... 25cts.
ERNEST HAISTRE.

Mulet volé.
IL m'a été volé vendredi dernier le 13 novembre vers les 5 heures de l'après-midi, (à Alger) Paroisse d'Orléans, un mulet couleur rougeâtre et marqué U. S. La personne qui pourrait donner des renseignements qui le ramèneront au propriétaire, M. Trepagnier (à Alger) ou chez M. Lee, recevra une récompense libérale. 7 nov—2t

AVIS.
SIGNOR D. BARBAFIERA, artiste, vient d'arriver d'Italie avec un grand choix de tableaux, statuettes, groupes, vases de toute espèce et de grandeurs, sujets classiques et historiques et beaucoup d'autres ornements de salons, qu'il vendra à l'encan, par l'entremise de MM. Neligan & Boscotti. Le lieu de la vente et les détails seront annoncés sous peu. 18nov—6t

Reçus par le navire E. A. Fiske.
Vins de Catalogne, Sherry, Porto et Fruits confits.
50 barriques vin de Catalogne, qualité supérieure, de la maison "Guille Frères de Barcelone."
60 quarts Sherry première qualité, de la maison "Guille Frères de Barcelone."
40 quarts Porto, première qualité, de la maison "Guille Frères de Barcelone."
30 caisses assorties de fruits confits, de la maison Carreras, de Barcelone.
A vendre par J. PLAISENT, No 9, rue St-Louis. 15 nov—6t

En magasin.
60 barriques vin vieux "St Georges" pour amateurs,
50 " Médoc, pour famille,
50 caisses Muscat véritable Frontignan,
3 barils vin vieux "Alicante" supérieur,
10 barillets Câpres fines, pour hôtels et restaurants,
10 " Cornichons à l'estragon, do.
Vin blanc, Sauterne, Chablis, Vermouth, vin en caisses, Bourbons, etc., etc.
A vendre par J. PLAISENT, No 9, rue St Louis. 15 nov—6t

Huile d'olive! Huile d'olive!
EN débarquement du navire Jeanne, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 300 paniers huile d'olive nouvelle, en grandes et demi bouteilles, de la célèbre marque Adolphe Puget, de Marseille, supérieure à toutes les autres marques importées dans ce marché. Le public est invité à essayer cette huile afin de s'assurer que sa supériorité n'est pas une fausse réclame. Elle se trouve en vente dans les principales groceries, et chez l'importateur, ANT LANATA, 9 et 11, rue Jefferson entre Chartres et Vieille Levée.
A arriver par le navire Cinque Sorelle, de Marseille 150 paniers de cette huile, en grandes et demi bouteilles. 15nov—6t

CHAUSSURES! CHAUSSURES!
Mme. ROY,
Encoignure Bourbon et Dumaine,
A L'HONNEUR d'annoncer à ses nombreuses clientes et au public en général qu'elle vient d'arriver de Paris avec un grand assortiment de chaussures pour dames et pour enfants.
On trouvera également dans ce magasin: Guêtres en drap à boutons, pour enfants, toutes nuances, doublées [illegible] pour dames.
Aussi: Un assortiment complet de nouveautés de Paris, telles que: Chapeaux brodés pour dames et pour enfants, Lingerie fine, Jupons fantaisie, haute nouveauté, Robes de piqué pour enfants, Gants et mitaines pour dames et pour enfants, Echarpes [illegible] pour dames, [illegible] en laine, Jarretières pour dames, Bas brodés, Cravates de dentelle noire et gris. 1er nov—3m

Magasin de Variétés.
Mr J. G. HERMEL, propriétaire du salon de barbe et du magasin d'articles de variétés, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles vient d'établir une succursale, rue du Canal, No 129 entre St Charles et Carondelet. On y trouvera un choix complet de CHEMISES FRANÇAISES, CALEÇONS, GILETS DE FLANELLE, CHAUSSETTES, MOUCHOIRS, CANNES, PARAPLUIES, BROSSES, PEIGNES, ARTICLES DE TOILETTE etc., ainsi qu'un assortiment de parfumerie des plus fines qu'il reçoit directement d'Europe. 1 nov—1m

J. E. KRULL. E. S. DICKEY.
KRULL & DICKEY,
Libraires et Marchands de Fournitures de Bureau, en Gros et en Détail,
166 ...... RUE DU CANAL 166
Nlle-Orléans, Lne.
Livres de droit et de médecine, livres divers et livres d'enfants. 13nov—1m

Grande Réduction!
Marchandises D'HIVER A BON MARCHÉ.
ALPACA changeant, ALPACA rayé et quadrillé, à 50 cents la yarde et au-dessus.
POPELINES unies et fantaisie, 200 pièces INDIENNE française nouveauté, à 35 cents la yarde.
Une caisse MANTEAUX et PARDESSUS pour enfants de tout âge, à $3.00 la pièce.
250 JUPONS BALMORALS nouveauté, pour robes longues et robes courtes, à $4.00 chaque.
Confections en Soie et en Drap pour Dames, formes nouvelles: COQUETTE, CASTILLAN, MIGNON, TRISTAN.
PÉLERINES et MANCHONS en belle fourrure.
CHALES cachemire de Lyon, CHALES Thibet et Tartan.
Tout le reste du stock sera vendu dans la même réduction.
J. LEVOIS, 15nov—3t COIN CANAL ET BOURBON.

MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR,
164 ...... RUE DU CANAL 164
NOUVELLE-ORLEANS, Presque en face de Christ Church.
Dépôt des PIANOS de Wm Knabe & Co, à Baltimore, PIANOS de Gravesteen, Fuller & Co., PIANOS Pleyel, Wolf & Co., PIANOS Erard, PIANOS Bord, ORGUES de Geo. A. Prince & Co.
Le seul agent, aux Etats Unis, pour la vente des publications musicales de la "Correspondance Musicale" de La Haye, en Hollande.
Il loue, accorde et répare les Pianos. 15 nov—3m

Orgues de Salons et d'Eglises, Pianos, Musique, &c.
80 ...... RUE BARONNE 80
LE clergé, les organistes et les amateurs sont invités à venir examiner mes incomparables orgues d'églises, de salles de lectures &c. (les prix varient de $200 à $450) et égalant, sous le rapport de la puissance et de la douceur les instruments de prix introduits jusqu'à ce jour dans cette ville.
J'ai l'agence, pour la vente, en gros et en détail, des publications musicales à bon marché, de Boosey & Co; de 15 à 10 romances et morceaux pour 30 cents. Faites demander des catalogues et des échantillons. Accord, réparation et louage de Pianos.
PHILIPPE WERLEIN, 15 nov—7t PP No 80 de la rue Baronne.

Aux Cent Mille Paletots!
MICHEL LION,
Nos. 197, 199 et 201 Rue Vieille-Levée,
FACE AU MARCHÉ À VIANDE.
Habillements, Chapeaux, Souliers, &c., pour hommes et enfants.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général qu'il vient de faire d'immenses et avantageux achats qui lui permettent de faire profiter ses clients des réductions considérables. Son assortiment pour la saison d'hiver est des plus complets, et la vente journalière très importante lui permet de recevoir à chaque courrier des approvisionnements et de se mettre ainsi en vente des marchandises tout ce qu'il y a de plus nouveau.
Aussi: Un grand assortiment de chemises du Havre et une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long. Venez donc vous assurer par vous-mêmes.
15nov—1m MICHEL LION.

C. LAZARD,
MAISON PONTALBA,
Encoignure Vieille-Levée et Ste-Anne, No 18?,
Manufacturier et Marchand, en Gros et en Détail
D'HABILLEMENTS, CHAPEAUX et autres articles de TOILETTE et de FANTAISIE pour Hommes et Enfants.
Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'il vient de renouveler et d'augmenter son assortiment de VÊTEMENTS pour hommes et enfants et il invite tous ceux qui ont besoin d'articles de ce genre à venir examiner son stock avant de se pourvoir ailleurs. Ils y trouveront un assortiment complet et des plus nouvelles modes du jour.
Un département habillement attaché à son établissement où les vêtements sur commande sont confectionnés avec soin et promptitude.
C. LAZARD. 14nov—1m

LEON GODCHAUX,
MANUFACTURIER ET MARCHAND EN GROS ET DETAIL
d'Habillements, Chapeaux, Etc.,
POUR HOMMES ET ENFANTS.
Nos. 81 et 83, rue du Canal, 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée, NOUVELLE-ORLEANS.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients, que son assortiment en fait d'HABILLEMENTS pour Hommes et Enfants ainsi que CHAPEAUX etc. est maintenant complet, et il invite tous ceux ayant besoin d'articles en son genre à visiter son établissement. Il a aussi un STOCK IMMENSE qui comprend des vêtements de toutes coupes et de tous prix.
Spécialité de Linge d'Enfants.
Venez vous convaincre des BONS MARCHÉS.
LEON GODCHAUX, Nos. 81 et 83, rue du Canal, 213, 215 et 217, rue Vieille-Levée. 22 oct—1m

Avis spécial.
Agence de la Loterie de l'Etat de la Georgie.
Bureau principal, No 15 de Commercial Place.
Nlle-Orléans, 14 novembre 1868.
Le soussigné, agent de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA GEORGIE, en vertu d'un contrat fait, par écrit, avec les Directeurs de cette Loterie, annonce au public que ses bureaux sont ouverts à la Nlle Orléans comme par le passé conformément au contrat. Le télégraphe lui transmet tous les jours, d'Atlanta, en Georgie, le résultat du tirage. Les polices se font comme auparavant, sous son contrôle seulement.
Il reçoit, tous les jours, d'Atlanta, des journaux qui donnent le résultat du tirage, on peut les consulter au No 15 du Commercial Place.
DAVE C. JOHNSTON, marchand de billets de loterie ayant une licence.

Compagnie de Télégraphe UNION, de l'Ouest. Division du Sud.
Bureau du Surintendant, 4me District, Nlle Orléans, 14 Novembre 1868.
JE certifie que M. DAVE C. JOHNSTON a reçu [illegible] et depuis des mois d'Atlanta, des dépêches télégraphiques qui donnent le résultat des tirages de la Loterie de l'Etat de la Georgie pour cette ville.
D. FLANERY, Surintendant de la ligne de Télégraphe Union, de l'Ouest. 15 nov—3t PP

Pension et Chambres.
ON demande la PENSION et deux CHAMBRES agréables, pour un monsieur et deux dames, dans une famille qui n'ait pas d'autres pensionnaires. S'adresser, en anglais (en donnant les conditions et en disant où la maison est située), à J. H. S., au Box 556 du Bureau de Poste de la Nlle-Orléans. 15 nov—3t

Bonne française.
ON demande une BONNE FRANÇAISE, avec de bons renseignements, pour soigner un enfant de trois ans et coudre. S'adresser au No 209 rue Prytanie. 15 nov—6

AVIS.
LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feue Mme PAULINE BOYER sont priées de les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire, à son bureau, No 16, rue Carondelet. 13 nov— CHARLES BAQUIÉ.

A. BROUSSEAU & Co.,
17 ...... Rue de Chartres 17
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et coco, COUVERTURES de tables et de pianos, STORES, DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES dites enamelled.
ETOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, damas, CORNICHES, BANDES, FLECHES, GUIMPES et GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc. 27 sept—1an—PP

Vins d'Espagne.
LE soussigné vient de recevoir directement un assortiment de Vins d'Espagne de choix, tels que—San-Vicente, (vin de table), Rancio, Sherry, Nos 1 et 2, Oloroso, Macabeo, Sauterne, Oporto, qu'il offre à bon marché. M. PESANT, 31 oct—1m 5, rue Carondelet.

M. le Dr. E. de Nux,
DE la Faculté de Paris, Homœopathiste, venant de s'établir à la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public.
Domicile et cabinet de consultations, rue Royale, No 279, entre Ursulines et Hôpital.
Heures de consultations de 6 à 9 heures du matin, et de 2 à 4 heures du soir.
Consultations gratuites pour les pauvres. 18 nov—1m

LA Société existant entre Paul Adoue et Alexandre Fuchs sous la raison sociale de PAUL ADOUE & Co, étant arrivée à son terme, est dissoute, et Alexandre Fuchs demeure chargé de la liquidation. PAUL ADOUE & Co.
Le soussigné continuera le même genre d'affaires de la maison Paul Adoue & Co dans l'ancien siège de la société No 20 rue Toulouse, sous la raison sociale de ALEXANDRE FUCHS. 15nov—6t

100 barils PORC MESS et RUMP,
50 caisses GRAISSE de Proctor & Gamble,
100 do SAVON do do,
50 do AMIDON raffiné,
200 do CHANDELLES de l'Etoile,
A vendre par OSCAR BERCIER & Co. 15nov—2t No 31 rue Poydras.

EDWARD D. WHITE, AVOCAT, No. 9 DE LA RUE CARONDELET. 13 nov—

Entrepôt de Tapis et de Toiles cirées
ELKIN & Co.,
168 ...... Rue du Canal 168
En face Christ Church.
REÇOIVENT, en ce moment, de Nouveaux Genres de Tapis en VELOURS, BRUXELLES, TROIS PLIS et INGRAIN.
Egalement: TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX DENTELLES et DAMAS.
Et un grand assortiment d'articles de TAPISSERIE, qu'ils vendront aux plus bas prix du marché, au comptant. 13sept—au 31 déc PP

L. BRETON,
30, Rue de Chartres, encoignure Douane,
A L'HONNEUR d'informer les dames qu'il vient de recevoir, par les derniers arrivages, un grand assortiment de NOUVEAUTÉS pour l'hiver, consistant principalement en SOIERIES, POPELINES et FANTAISIES pour robes, CONFECTIONS en soie, drap et velours; CHAPEAUX pour dames et enfants, FLEURS, PLUMES, COIFFURES, DENTELLES, LINGERIE pour dames et enfants, OMBRELLES, ÉVENTAILS, GANTS JOUVIN &c. &c.
Tous ces articles seront vendus aux Prix les plus modérés. 7nov—1m

P. MALLARD.
MEUBLES ET DECORS.
Importateur d'articles de Tapisserie, Rideaux, Pendules et Statuettes en bronze, pour ornement, Porcelaine de table et d'ornement, Articles en albâtre, etc.
Nos. 55 et 57 de la rue Royale, coin Bienville.
La réputation que cette maison s'est acquise depuis si longtemps par le goût exquis de son décor et la solidité de son travail est aussi étendue que bien méritée. M. MALLARD, reconnaissant de l'appui libéral qu'il a reçu de sa nombreuse clientèle, a l'honneur d'annoncer qu'il ne négligera rien pour conserver sa supériorité dans le genre de commerce sous le rapport de l'élégance et de la variété et qu'il continuera à fabriquer et à importer les dernières nouveautés en
Meubles et Tapisseries.
Ses vastes entrepôts reçoivent constamment, de sa manufacture des meubles de salon, chambres à coucher, de salle à manger, de bibliothèque et de vestibule, en bois de toute espèce et de dernier genre. Il reçoit de Paris, par chaque steamer, des rideaux, des draperies, des objets d'art, des pendules et des statues en bronze, de la porcelaine de table et d'ornement et articles en albâtre, etc., un assortiment général, tout à des prix avantageux et à des conditions libérales.
Les commandes sur dessins seront exécutées avec soin et promptitude. 4 nov—1m—PP

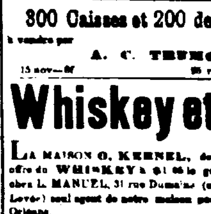

300 Caisses et 200 demi-caisses à vendre par A. C. TREMOULET. 15 nov—6t 30 rue Vieille-Levée

Whiskey et Vin.
LA MAISON G. KESSEL, de CINCINNATI, offre du WHISKEY à $1 50 le gallon. S'adresser chez L. MANUEL, 31 rue Dumaine (entre Chartres et Levée) seul agent de notre maison pour la Nouvelle-Orléans.
On trouvera aussi du VIN de première qualité à $17 la barrique et $1 le gallon, $1 50 la douzaine de bouteilles.
On peut venir le goûter avant d'acheter, afin de se convaincre que la qualité ne laisse rien à désirer. 7nov—1m

71 rue du Camp 71
I. G. BERRY & Co.
Marchands de GROCERIE, de fonds et de fantaisie.
Les ordres des familles sont l'objet d'une attention spéciale. Les marchandises sont livrées sans frais de transport. 17 oct—1m

BOULANGERIES.
Bourbon Bakery,
58 et 60 Avenue Bourbon, entre Esplanade et Conti.
M. J. LANOLES a l'honneur de rappeler à ses nombreuses clientes de la ville et de la campagne et au public en général qu'il a toujours en main un assortiment complet de pains et biscuits de toute espèce frais et de première qualité, et offre des avantages marqués: TELS QUE PILOT BREAD, SODA CRACKERS, CREAM do, BUTTER do, PIC-NIC do, CRACKNEL CRACKERS, GINGER NUTS.
Et toute espèce d'autres biscuits qui se vendent sur la place de la Nouvelle-Orléans. 11 oct—6t—1m 3m

BISCUITS. BISCUITS.
Old Basin Bakery,
P. BIZOT & SISSAC,
NOS 7 et 9, Carondelet Walk. Cette boulangerie connue depuis si longtemps et avantageusement des marchands de la ville et des campagnes offre en vente des biscuits de toute espèce et de première qualité, à des prix courants. 18 oct—1m

CHARBON! CHARBON!
Charbon. Charbon. Charbon.
Charbons de Pittsburgh, Cannel anglais et Anthracite, de la meilleure qualité. Nous livrons dans toutes les parties de la ville, et au plus bas prix du marché. Les ordres laissés au bureau ou aux dépôts sont promptement exécutés. W. G. COYLE & CO. Bureau No 138 de la rue Gravier. Dépôts: Coin Girod et Magasins, Coin Julia et Water. 13nov—3t

CHARBON. CHARBON.
BOYD, WILMOT & Co.
166 ...... rue Poydras 166
Plus de 100,000 barils de charbon de Pittsburg de la meilleure qualité, à vendre, en gros et en détail, à livrer sur la côte au-dessus et au dessous de la ville, par barge ou chaland, au plus bas prix du marché. Les ordres des commerçants de la ville seront l'objet d'une attention spéciale. 7 nov—3m

CHARBON. CHARBON.
SPENCER FIELD Jr., à l'angle des rues Camp et Girod a constamment du charbon Pittsburg Anthracite et Cannel qu'il livre au plus bas prix du marché. 29 oct—1 mo—(17)

CHARBON CHARBON.
JOHN E. SMITH.
MARCHAND DE CHARBON.
Bureau, au coin des rues Carondelet et Gravier.
Dépôt, au pied de la rue Gallatin, Nlle-Orléans.
☞ Il livrera du Charbon de Pittsburg à raison de 75 cents le baril. 28 oct—1m

CHARBON. CHARBON.
C. TYLER,
Marchand, en gros et en détail, de charbon Pittsburg Anthracite et Cannel. Bureau, No 15 de rue Carondelet, approvisionne, aux plus bas prix du marché, les familles, les habitations, les fonderies, les presses à coton, les steamers, les bateaux à vapeur, les hôtels, etc. 30 oct—3m

Charbon: Charbon: Charbon:
JAS. M. PETERSON,
Marchand de Charbon, No 164 de la rue Gravier,
Dépôt, No 39 de la rue Dauphine.
Les familles, les bateaux à vapeur, les presses à coton et les planteurs sont approvisionnés, comme de coutume, [illegible] ou par chargements de bateaux, aux plus bas prix du marché. 22 oct—3m

FUSILS! FUSILS!
FUSILS! FUSILS!
198 ... RUE DE CHARTRES ... 198
MAISON PONTALBA.
Les disciples de St Hubert seront heureux d'apprendre que notre populaire armurier J. SAGET, vient de recevoir un grand assortiment de FUSILS de chasse "DAMAS BERNARD", avec la platine en or, et autres qualités, qu'il vendra au prix coûtant. On trouvera aussi chez M. Saget tout ce qui compose la fourniture des armes à feu, ainsi que des Cheminées [illegible]. 14 nov—3m

J. F. DITTRICH,
99 ... RUE DE CHARTRES ... 99
MANUFACTURIER et MARCHAND en gros et en détail de FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, et tout article de chasse et de munitions. Il a un vaste stock récemment reçu et vendra à des prix très réduits. Réparations faites avec soin, promptitude et garanties. 30 oct—1m

MAISON FELIX SABON
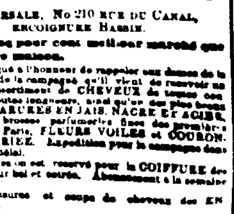
14 Rue Baronne, PRES CANAL.
SUCCURSALE, No 210 RUE DU CANAL, ENCOIGNURE BASSIN.
Vingt-cinq pour cent meilleur marché que toute autre maison.
LE soussigné a l'honneur de rappeler aux dames de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de CHEVEUX de toutes couleurs et de toutes longueurs, ainsi qu'un des plus beaux choix de PARURES EN JAIS, NACRE ET ACIER, de peignes, brosses, parfumeries fines des premières maisons de Paris, FLEURS, VOILES et COURONNES DE MARIÉE. Expédition pour la campagne dans le plus bref délai.
Un grand salon est réservé pour la COIFFURE des DAMES pour bal et soirée. Abonnement à la semaine et au mois.
Aussi: Frisures et coupe de cheveux des ENFANTS &c. 1 oct—3m FÉLIX SABON.

A LOUER.
DEUX MORCEAUX DE TERRE, non sujets à l'inondation, l'un à côté même de l'ancien champ de course de la Louisiane, situé à la jonction du chemin de fer de Pontchartrain et du Chemin de Gentilly, ayant 32 arpents de face sur 20 arpents de profondeur. L'autre morceau situé sur le côté opposé du Chemin, et comprend une orangerie, des écuries, &c. S'adresser à O. HOPKINS, 18 oct—1m 38 rue Union.

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky
POUR LE 17 NOVEMBRE—CLASSE 546.
Plan de Police.
50 5 23 47 25 62 12 17 34 21 51 30 65 24 —
[illegible] de toutes les loteries légalisées.
C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, au coin des rues St-Charles et Union.
AVIS — [illegible] La loterie du Kentucky et celle de la Georgie ne font jamais mention dans les journaux de prétendues primes gagnées [illegible]. 4 juin—1a

Loterie de l'Etat de la Georgie,
Au profit de l'Asile des orphelins de [illegible]
PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 17 NOVEMBRE.
48 38 13 52 61 17 12 15 47 29 33 32 — — —
Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud [illegible] "General Office" No 15 Commercial Place, où l'on peut les voir. Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.
DAVE C. JOHNSTON, Agent. 12 mai—1a

BANQUE D'AMERIQUE.
Nouvelle-Orléans, le 14 novembre 1868.
L'ELECTION annuelle de treize Directeurs, pour l'année suivante, aura lieu au local de cette institution, le 1er DÉCEMBRE prochain de 10 heures à 3 heures P. M.
J. E. MORTIMER, Caissier. 15 nov—au 16 déc

AU COMMERCE.
UN jeune Européen, parlant le français, l'anglais, l'allemand et l'italien, désirerait trouver à s'employer dans un magasin [illegible] ou de teneur de livres. Il donnera tous les renseignements désirables à la maison de commerce qui voudra bien utiliser ses services. S'adresser par lettres, aux initiales H. G. au bureau de l'ABEILLE. 11 nov—6t

350,000 Cigares.
LE soussigné vendra, aux plus bas prix du marché, un stock de 350,000 Cigares, faits dans sa fabrique, du meilleur tabac de la Havane (Vuelta Abajo). Il a aussi un grand choix de Cigares mêlés et du pays.
F. SUAREZ, Fabricant de Cigares, No 13, rue Columbus, entre Remparts et St Claude, Troisième District. 14 nov—3m

MACHINE A COUDRE, DE GROVER & BAKER.
La seule machine adoptée pour toute espèce de couture de famille.
Bureau et dépôt pour les Etats du Sud, No 182 de la rue du Canal, Nlle-Orléans. 18 oct—1m

AVIS.
Mr. CARLO PATTI donne des leçons de violon et d'accompagnement. S'adresser aux magasins de musique de BLACKMAR et GRUNEWALD.

DENTISTES.
Dr. C. BLANCKE
416 & 418 ... Rue St-Charles ... 416 & 418
Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire
ALUMINIUM! ALUMINIUM! la découverte la plus récente du siècle. GRAND SUCCES!
LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or [illegible]; ils sont bien plus légers, [illegible] à beaucoup meilleur marché [illegible]. 18 mars—1an

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine. Même maison après la rue du Canal, près de Lopez.
Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxyde d'azote. 31 mars—6m PP

Avis de Dentiste.
Le Dr GODFREY dentiste, s'est transporté au No 159 de la rue du Canal, deuxième porte après Christ's Church. Il sera heureux de recevoir ses amis et clients aux heures ordinaires. 14nov—1m

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT
CHIRURGIEN DENTISTE
188 ... RUE DU CANAL ... 188
entre Bourgogne et Remparts, [illegible] à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans le ressort de dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais [illegible]

HOTEL DE NEW-YORK,
42 rue Dauphine, HAVRE, (France).
HENRY F. BRION [illegible] Messieurs les voyageurs y trouveront [illegible] chaque paquebot. 13nov—1m

IMPORTATION DIRECTE D'EUROPE.
VENANT d'être reçus par les steamers de New York [illegible] A. LANOSSEAU, [illegible] Royale, Entre les rues St [illegible] et Conti N. O. 1nov—1m

La Compagnie du chemin de fer Pontchartrain
EST prête à recevoir et livrer le fret. Jusqu'à nouvel ordre, les convois partiront du nouveau dépôt à 6, 9, 10 heures du matin, et 3, 4, 6 [illegible] heures du soir. [illegible]
GEORGE PANDELY, Surintendant. 1oct—PP—1m

Tabac de la Havane, en Feuilles.
Reçu, par le "Juniata," à son dernier voyage—10 BALLES TABAC en feuilles, bien assorti, première qualité, de Vuelta Abajo—droits de Douane payés—en magasin et à vendre par C. J. LEVEQUE, 21 oct—1m—PP No 63 de la rue Vieille-Levée.

Propriétés à louer.

A LOUER.
Une maison à étage, rue Robertson, près l'encoignure Esplanade. La maison vient d'être entièrement réparée et contient [illegible]. S'adresser rue Carondelet, No 24, à A. Bonneval & Co. 17 nov—1m

A LOUER.
1o—Une MAISON basse, avec jardin, encoignure Kerlerec et Dorbigny, à proximité des chars de la rue Esplanade et de la rue Claiborne. Possession immédiate.
2o—Une MAISON basse, à côté de la précédente, rue Kerlerec. Possession immédiate.
S'adresser chez M. Dufour, au coin des rues Esplanade et Dorbigny. 4 nov—1m PP

A LOUER.
UNE belle et agréable propriété avec jardin située rue St Pierre, No 29?, entre Claiborne et Dorbigny. Prix modéré. Possession le 1er novembre prochain. S'adresser à L. BARNETT, 15 oct—1m PP No 21, rue du Camp.

Maison à louer.
A louer immédiatement, une grande et belle maison, rue Royale [illegible], entre Conti et Bienville. S'adresser à côté No 71. 9nov—1m

A LOUER.
Une maison basse, de quatre appartements, située rue des Ursulines, No 169. Possession immédiate. 15 nov—6t

A LOUER.
La spacieuse DEMEURE située rue Conti, entre les rues Dauphine et Bourgogne, bien connue comme l'institution Boyer. Cette maison contient dix-huit chambres avec cuisine, chambre à bains, etc., et toutes les commodités pour une grande famille. S'adresser au No 16, rue Carondelet chez CHARLES BAQUIÉ. 15 nov—6t

Maison de famille à louer.
La jolie MAISON basse, No 94, rue Bourgogne, entre les rues St-Louis et Conti, [illegible]. S'adresser Passage de la Bourse 27 et 29 ou rue Tremé No 172. 18 nov—6t

A LOUER.
La grande et belle maison No 113 de la rue Dauphine, nouvellement peinte. [illegible] Possession immédiate. S'adresser à A. VENDANO FRERES, 31 oct—1m

MAISON MEUBLÉE DANS LA RUE DE L'ESPLANADE.—A louer.—La maison à étage, admirablement située près le coin de la rue Royale, meublée avec des meubles modernes. [illegible] S'adresser à W. F. CHAPMAN, au coin des rues Bayou et [illegible]. 31oct—1m

A LOUER, à partir du 1er novembre prochain, une MAISON basse [illegible] Passage de la Bourse Nos 132, 134, [illegible]. 27 oct—1m

A LOUER.
Une maison à étage située dans la rue des Ursulines, près Tonti, ayant 4 chambres et 2 cabinets, cuisine à étage et 2 chambres, jardin, cour [illegible]. Possession le 1er novembre. S'adresser sur les lieux. 21 oct—1m

A Vendre.
LE CAFÉ situé à l'encoignure Toulouse et Bourbon face à l'Opéra français, faisant de très bonnes affaires durant la saison théâtrale. S'adresser sur les lieux, ou à L. Casse, 120 Vieille-Levée. 30 oct—1m